Suite au protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), les carrières des catégories B et C ont été modifiées au 1er janvier 2017.
La nouvelle carrière de la Catégorie B est loin de répondre aux attentes des personnels : la durée de la carrière dans chaque grade évolue peu, mais les conditions de reclassement au 1er janvier 2017 des agents déjà en poste conduiront pour certains agents à un allongement de leur carrière. Les amplitudes indiciaires de début et fin de grade, à terme en 2018, stagnent ou diminuent et l'amplitude globale de carrière dans le corps passe de 236 à 244 points, confirmant ainsi un tassement de la grille.

Reclassement inacceptable avec PPCR !

Pour le reclassement en catégorie B, les simulations faites par la CGT avec les nouvelles carrières C et B au 1er janvier 2017, font apparaître que les agents C (particulièrement au grade de C3) n'auront pas ou peu d'intérêt à accéder à la catégorie B, par rapport à la carrière qu'ils dérouleraient en C.

Exemple : Un agent administratif principal de 1ère classe

- 2016 : AAP1 échelon 7 - indice 422, date de prise de rang 1/1/2016 soit un an d'ancienneté dans l'éch
- 2017 : il est reclassé au 1/1/2017, AAP1 échelon 8 - **indice 430**, avec ¾ de l'ancienneté reprise soit 9 faire.

L'agent est promu B en 2017 par LA ou CIS.

- 1/9/2017 : il est reclassé contrôleur 2ème classe – 9ème échelon (car il a moins de 2 ans d'ancienneté d'un an, soit 1 an 9 mois. La durée à faire dans cet échelon est de 3 ans. Il aura maintien de son indic
- au 1/12/2018 : il accèdera à l'échelon 10 – **indice 441** – la durée de cet échelon est de 3 ans.

S'il était resté en catégorie C, il aurait accédé à l'échelon 9 - **indice 450** – au 1/4/2019.

La CGT a interpellé la Fonction publique pour corriger cette situation inconcevable et revoir les conditions de reclassement en B tout en prenant des mesures qui ne lèsent pas les promotions antérieures. A ce jour, l'administration fait le même constat que nous et ne s'oppose pas à examiner les possibilités d'un correctif. Pour autant, elle ne s'engage pas dans le temps.

fichiers: Télécharger reclassement_c_en_b_septembre_2019.pdf (771.87 Ko)
Public: Carrières-Promotion

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *